Image not found or type unknown

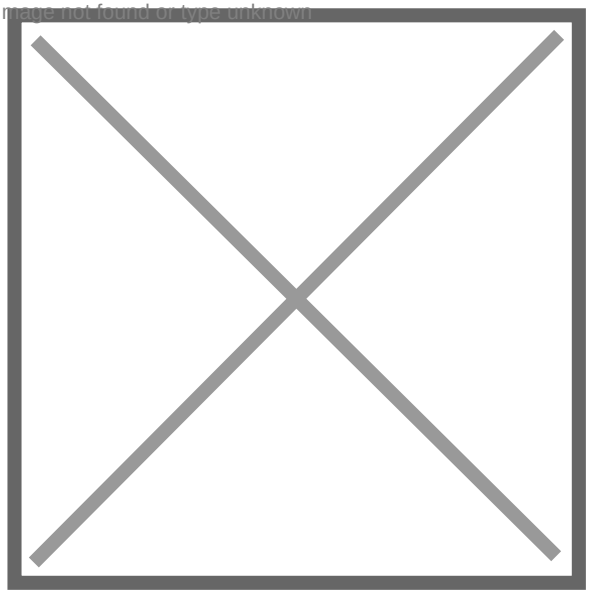

Refaire les peintures à mon départ de l'appartement

Par **Mary1105**, le **23/11/2015** à **12:52**

Bonjour, je vais quitter mon appartement. Je vais refaire les peintures des murs en blanc mat. Mon propriétaire a-t-il le droit de m'imposer du satiné ? Alors que sur le bail, il est juste inscrit peinture blanche. Peut-il m'imposer une entreprises pour repeindre, alors que je veux le faire moi-même. Et peut-il me retenir sur la caution, si je peint en mat ? Merci pour votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **23/11/2015** à **13:02**

Bonjour, non le propriétaire ne peut pas vous imposer du satiné à la place du mat, par contre il est plus difficile de faire du bon travail avec du mat et si cela est mal fait, le bailleur peut le noter dans l'état des lieux et tout refaire faire à votre charge. Le satiné étant plus pratique au nettoyage mais aussi plus cher à l'achat, voyez à contacter votre bailleur pour voir avec lui s'ils veut bien vous aider financièrement, cordialement

Par **Mary1105**, le **23/11/2015** à **19:54**

Merci pour cette réponse Cocotte1003. Cordialement

Par **Michel0147**, le **23/11/2015** à **20:15**

Coucou bonsoir Mary, bien pour votre requête moi je pense que non, il n'as le droit d'imposer quoi que ce sois, après tout te revis de droit alors qu'il n'en disent plus rien lui!
Ils ne finirons pas de faire xxxxxx ces propriétaires!

Bonjour,
Merci de rester correct dans vos posts !
Et un petit effort de rédaction ne serait pas de trop, peut-être arriverait-on alors à comprendre ce que vous écrivez...

Par **cocotte1003**, le **23/11/2015** à **20:34**

Si vous lisiez correctement le texte, vous vous apercevriez que le propriétaire n'a pas son mot à dire dans l'usage du mat ou du satiné. Par contre pour le locataire suivant le nettoyage est plus simple, c'est pourquoi je lui conseille de demander à son bailleur une aide financière, le satiné étant un peu plus cher que le mat, mais en tant que xxxxxx "de bailleur je ferai peut être mieux de laisser le locataire mettre du mat, cela lui compliquera la peinture et ennuyer le prochain locataire, mais moi je ferais des économies, cordialement quand même et bonne soirée

Bonjour,
Merci de rester correct dans vos posts !

Par **Lag0**, le **24/11/2015** à **07:25**

Bonjour,
Déjà, pourquoi repeindre ? Avez-vous dégradé les murs ? La vétusté étant à la charge du bailleur, si les peintures sont simplement défraichies mais sans dégradation (trous, tâches, etc.), c'est une usure naturelle qui n'est donc pas à réparer par le locataire.

Par **Mary1105**, le **24/11/2015** à **13:48**

Bonjour. Je ne suis pas en quête d'ennuyer le propriétaire, ni entrer dans un conflit de texte, en restant dans le respect, juste connaitre mes droits.
LagO, il y a effectivement des endroits abîmés qui nécessitent des petits travaux, en cela j'entend repeindre après réparation, pour ne pas qu'il y ai de différence de couleur (blanc jauni par le temps et blanc rafraîchi, après travaux) dans une même pièce. Ce qui est le plus important pour moi, est de savoir si le propriétaire a le droit de refuser, que les travaux soient effectués par moi et m'imposer une entreprise à mes frais. Je mettrais les frais qu'il faut à ma charge, mais effectués par moi, ce qui me permettrais d'éviter plus de frais, étant bricoleuse.
Cocotte1003, merci pour votre conseil entre le satiné et le mat, je ne l'avais pas évalué dans le sens de la praticité du nettoyage possible. Mais il est vrai que dans mon questionnement, le plus important n'est pas spécifié. A-t-il le droit de m'imposer une entreprise à mes frais.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **cocotte1003**, le **24/11/2015** à **13:53**

Bonjour, non vous pouvez très bien repeindre vous même, il faut juste que ce soit bien fait, pas de coulure, pas de trace sur les prises, on peint tout le placard pas seulement entre les étagères....., cordialement

Par **Lag0**, le **24/11/2015** à **14:17**

De toute façon, le bailleur n'a même pas à savoir si vous avez repeint vous-même ou fait appel à un pro ou à quelqu'un d'autre...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés